



Paris, le 23 août 2016.

Cher(e)s collègues,

Depuis plus d'un an maintenant, des rencontres ont lieu sous l'égide du ministère de la santé.

Ces rencontres ont pour but de faire le point sur l'exercice infirmier anesthésiste et de faire évoluer le décret R4311-12 du Code de la Santé Publique qui régit notre profession puis dans un deuxième temps une évolution statutaire et indiciaire devra être envisagée.

Les discussions entre le ministère et les organisations professionnelles représentatives médicales et paramédicales, jusqu'à il y a quelques jours, étaient acceptables pour la profession.

Or, un revirement de dernière minute du ministère nous conduit vers une proposition de décret rétrograde pour la profession !

Nombre d'entre vous réagissent vivement face à cette nouvelle injustice et vous avez raison.

Le SNIA et les autres organisations syndicales réagissent vivement face à ces nouvelles manipulations de notre ministère. Des actions menées par le SNIA et les collègues de l'intersyndicale sont en cours actuellement auprès de différentes instances, malgré cette période estivale.

Le SNIA n'acceptera jamais une telle proposition, et veut obtenir la reconnaissance de notre autonomie et une reconnaissance indiciaire et statutaire juste, ce qui est d'ailleurs incontestablement légitime pour les médecins anesthésistes réanimateurs.

Il est évident que la rentrée risque d'être mouvementée et tous les IADE doivent se sentir concernés ainsi que tous les collectifs.

Le SNIA avec l'intersyndicale se tient à votre disposition pour vous renseigner et échanger.

Luttons ensemble pour l'avenir de notre profession.

Il s'agira de maintenir une pression suffisante sous forme d'actions multiples afin que de véritables négociations puissent aboutir et que le ministère comprenne que toute la profession est mobilisée et unie dans un même but.

Le conseil syndical du SNIA